



e.p.s.m.d. de l'Aisne

Établissement Public de Santé Mentale Départementale de l'Aisne

02320 PREMONTRE

Cahier des Clauses Particulières

FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE

MAITRISE D'OUVRAGE :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
02320 PREMONTRE
Tél : 03.23.23.67.80.
Fax : 03.23.23.66.99
www.epsmd-aisne.fr

ARTICLE I - OBJET DU MARCHÉ

Ce marché est relatif à la fourniture d'un groupe électrogène, d'une puissance minimum de 250KVA.

ARTICLE II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL A FOURNIR

Un groupe électrogène d'une puissance nominale minimum de 250 KVA :

Groupe électrogène

- Tension : triphasé 230 volts , régime IT sans neutre
- Fréquence 50 Hz.
- Taux de régulation de la tension +/- 1%.
- Carburant de fonctionnement : Gasoil.
- Autonomie du réservoir : 48 heures, équipé d'une jauge à lecture directe.
- Refroidissement et préchauffage du moteur.
- Marche et arrêt automatique sur présence Secteur.

Pupitre de commande et contrôle

- Afficheur alphanumérique pour : compteur du nombre heures fonctionnement, vitesse moteur, tension batterie.
- Voyant : mise sous tension, défaut, alarme, démarrage, arrêt d'urgence.
- Voyant défaut avec pictogramme : pression huile, température eau, non démarrage, charge alternateur.
- Commande : Clé de mise sous tension, marche, arrêt, arrêt urgence, éclairage pupitre.
- Automate de gestion : alimentation, entrées / sorties, mémoire, contacteur de préchauffage, chargeur 12 V, gestion de démarrage, relais de protection différentielle réglable en seuil et temps.

Module de puissance

Protection de l'alternateur par disjoncteur magnéto-thermique tripolaire, barre de cuivre ou bornes pour le régime de neutre IT.

Capot insonorisé

- 90 LWA conforme à la norme en vigueur.
- Structure modulaire en tôle peinte et traitée anticorrosion et mousse.
- Arceau de levage.
- Silencieux d'échappement résidentiel intégré au capotage.
- Bac de récupération des fluides.

Inverseur de source

Inverseur Normal/Secours automatique sous coffret en adéquation avec le groupe ci-dessus.

ARTICLE III - DELAI DE LIVRAISON

Le groupe devra être livré sous 8 semaines maximum après réception du bon de commande.

Le matériel sera à livrer à PREMONTRE.

ARTICLE IV - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Acte d'engagement (A.E.),
- Attestation de conformité du matériel proposé,
- Document technique du matériel proposé,
- Présent cahier des clauses particulières (CCP) signé.

ARTICLE V - FONCTIONNEMENT DU MATERIEL

Une information à la programmation et à l'exploitation des différents matériels sera à prévoir par le titulaire du marché.

ARTICLE VI - GARANTIE ET MAINTENANCE

L'ensemble du matériel du présent marché bénéficiera, à compter de la date de réception, d'une garantie totale d'un an de la part du fournisseur, qui devra intervenir immédiatement en cas d'anomalie de fonctionnement signalée par le service utilisateur.

Ces garanties comprennent la gratuité :

- Des remplacements ou remises en état du matériel et des installations défectueuses,
- De la main d'œuvre nécessaire à la remise en état de fonctionnement,
- Du transport du matériel.

Le titulaire du marché s'engage à réaliser les interventions de maintenance pendant la durée de garantie.

ARTICLE VII - PRIX

La facturation se fera sur la base de la remise du prix de l'acte d'engagement, majoré d'éventuelle option souscrite par l'EPSMD.

ARTICLE VIII - MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectue après la livraison du matériel, suivant les règles de la comptabilité publique et sur la base d'une facture en trois exemplaires.

Selon la réglementation en vigueur, à la date de réception de la facture le délai de paiement maximum est de 50 jours.

Le paiement est effectué par le trésorier payeur de l'établissement.

Fait à PREMONTRE, le 19 avril 2018

Lu et Accepté